

K.S./
REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

D E C R E T

DECRET D/2002 038 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION D'UN AMBASSADEUR

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret N° D/99/004/PRG/SGG du 08 mars 1999, portant nomination du Premier Ministre ;

VU le Décret N°D99/007/PRG/SGG du 12 mars 1999, modifié par les Décrets N°D/2000/007/PRG/SGG du 25 janvier 2000, N°D/2000/046/SGG/PRG du 03 juin 2000 et le N°050/PRG/SGG du 07 juin 2000 nommant les membres du Gouvernement ;

VU le Décret N°D/2000/049/PRG/SGG du 07 juin 2000 portant modification de la structure du Gouvernement ;

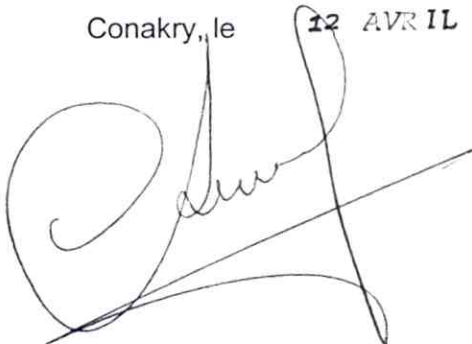
D E C R E T E,

Article 1^{er} : Madame MAKALE CAMARA, Ancienne Ministre est nommée Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Guinée au Sénégal.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le

12 AVRIL 2002



GENERAL LANSANA CONTE